

Le Canada n'a aucun programme bilatéral officiel d'aide au développement du Chili, mais il est actif dans plusieurs domaines. D'importants crédits de l'ACDI sont consentis à des ONG chiliennes par le biais d'ONG canadiennes. En 1985-1986, l'ACDI a fourni 2,9 millions \$ à des ONG canadiennes pour contribuer à la réalisation de 134 projets et elle aide aussi de nombreuses ONG internationales. Par son Programme de coopération industrielle, l'ACDI finance six projets d'une valeur totale de 1,1 million \$. Les fonds administrés par les missions s'élèvent à 150 000 \$ et le Centre de recherches pour le développement international contribue également à divers projets au Chili.

Après le coup d'Etat militaire, le Canada a accepté plus de 7 000 réfugiés politiques de ce pays. Ces réfugiés, plus 3 000 autres Chiliens émigrés au Canada sous d'autres catégories, ont formé la base d'une forte coalition au Canada s'opposant à l'actuel régime chilien et à toute amélioration de nos relations avec ce pays. Aujourd'hui, la communauté chilienne compte environ 25 000 personnes.

Le Canada a toujours fait valoir aux autorités chiliennes ses préoccupations concernant les violations des droits de la personne dans ce pays. Il l'a fait directement par les voies diplomatiques et au sein d'instances internationales comme l'Assemblée générale des Nations Unies, la Commission des droits de l'homme et le Conseil économique et social des Nations Unies. Par voie de conséquence, les relations bilatérales entre nos deux pays ont été occasionnellement tendues en raison des violations des droits de la personne par le gouvernement chilien et de la réaction du Canada à ce sujet. Nos interlocuteurs chiliens sont cependant nombreux à estimer que les positions canadiennes à l'égard de la situation des droits de la personne sont équilibrées et objectives.

Les contacts au niveau ministériel entre le Canada et le Chili ont été limités. En mars 1981, M. Ed Lumley, qui était alors ministre d'Etat au Commerce, dirigea une mission commerciale au Chili et fut le premier (et le seul) ministre du Cabinet à se rendre dans ce pays après 1968. Une réunion eut lieu en octobre 1983 à l'Assemblée générale des Nations Unies entre le ministre Pépin et le ministre des Affaires étrangères d'alors, M. Schweitzer. En mars 1986, à la Conférence régionale des ministres du Travail qui s'est tenue à Montréal, M. Bill McKnight eut une brève rencontre avec son homologue chilien au cours de laquelle ils se sont penchés presque exclusivement sur la situation des droits de la personne au Chili.